



Monsieur Marc Fesneau
Ministre de l'agriculture
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Le 21/08/2024, à Foix

Objet : Soutien d'urgence aux élevages impactés par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) dans les Pyrénées

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur la progression inquiétante et ravageuse de la FCO d'est en ouest des Pyrénées depuis juin dernier, avec une fragilisation inquiétante de nos élevages ovins.

La situation est en évolution constante et de plus en plus alarmante : aujourd'hui 300 foyers sont recensés et à la mi-août, le seuil des 500 exploitations foyers devrait être dépassé avec une majorité d'ovins atteints (70% des foyers). Ceci est d'autant plus dramatique que la mortalité en ovin est très importante et sans commune mesure avec celle observée en 2023 en Aveyron : de nombreuses exploitations dépassent 30% de mortalité sur les Pyrénées-Orientales (les plus impactées 50 % du troupeau). Dans les cheptels bovins, la mortalité est aussi présente mais reste à ce jour faible et les cas cliniques modérés.

La mortalité cumulée sur l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales dépasse aujourd'hui les 4000 ovins ; au rythme actuel, elle devrait dépasser les 6000 têtes fin août soit 5 % du cheptel. La maladie menace 135 000 brebis et plus de 1400 élevages ovins de l'Est pyrénéen (09/11/66). Nul doute que la maladie fragilise très rapidement et dramatiquement la productivité de l'ensemble des troupeaux des Pyrénées : par la perte accumulée des brebis d'une part mais également des béliers reproducteurs et la prévision de nombreux avortements engendrés.

Impactées par la MHE et les sécheresses 2022/2023, les trésoreries de nombreuses exploitations sont dégradées et actuellement en souffrance. Le retard d'instruction et de paiement des aides PAC en 2023 - en particulier pour les systèmes pastoraux transhumants du fait de la réforme de l'éligibilité des surfaces pastorales ligneuses (SPL) - limitent d'autant les capacités de financement du remplacement des reproducteurs morts des suites de la FCO.

Du fait de l'éloignement du foyer aveyronnais et de sa faible mortalité en 2023, des difficultés de trésorerie actuelles, du coût prohibitif du vaccin cet hiver (10€ contre 2€ en juillet) et de l'indisponibilité du vaccin, le déploiement préventif sur les troupeaux n'a pu être que limité. Néanmoins, la vaccination est existante et la campagne se poursuit, soutenue par les chambres d'agriculture et leurs techniciens sur le terrain malgré les difficultés d'accès rencontrées avec des troupeaux transhumants dont les bêtes sont aujourd'hui en haute montagne.

Cette situation en estive complique aussi le chiffrage car le transport des carcasses sur une plateforme de chargement par le service d'équarrissage n'est pas toujours possible. Il est donc très probable que le nombre de bêtes comptabilisées soit fortement minimisé. La traçabilité et le chiffrage des mortalités est pourtant un fort enjeu pour évaluer l'impact de la maladie.

Pour soutenir au mieux les éleveurs dans cette difficulté, améliorer la traçabilité et le chiffrage des pertes, nous vous exprimons collectivement aujourd'hui notre demande :

- De mettre en place une compensation des pertes de reproducteurs à hauteur de 200 €/ brebis et 450 €/ bélier soit une enveloppe estimée à la mi-août à 1 M d'€ ;
- Un chiffrage des pertes effectué sur la base des inventaires cheptels diminués de la mortalité « normale ». Les Chambres d'agriculture pourront attester la fiabilité des données fournies par les éleveurs impactés ;
- Des instructions des déclarations PAC des exploitations foyers en limitant les visites terrain et une réception des acomptes d'aide dans le calendrier normal (seconde quinzaine d'octobre) ;
- D'accorder le cas de force majeure systématiquement à l'intégralité des exploitations déclarées foyers par les DDPP ;
- Un maintien des versements PAC 2024 mais aussi 2025 sans baisse de versement lié à la FCO. En effet, la diminution des effectifs ovins impacterait les aides directes en 2024 et 2025. Au-delà de l'effet évident sur les aides couplées, l'impact s'étendra à l'ICHN, aux MAEC et aux aides découplées du premier pilier de la PAC via le calcul de chargement. Nous souhaitons aussi attirer votre attention tout particulièrement sur la perte d'éligibilité de surfaces pastorales ligneuses (SPL) avec un renforcement de la « rétopolation » du fait de la baisse d'effectifs.

Dans ce contexte difficile, nous comptons vivement sur toute votre considération afin de soutenir nos éleveurs dans cette épreuve.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre très haute considération.

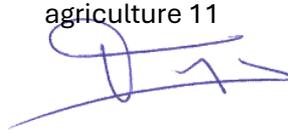
Philippe LACUBE
Président Chambre
agriculture 09



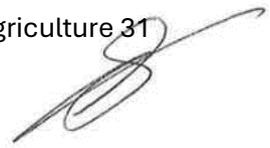
Fabienne BONET
Présidente Chambre
agriculture 66



Philippe VERGNES
Président Chambre
agriculture 11



Sébastien ALBOUY
Président Chambre
agriculture 31



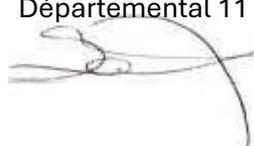
Christine TEQUI
Présidente Conseil
Départemental 09



Hermeline MALHERBE
Présidente Conseil
Départemental 66



Hélène SANDRAGNE
Présidente Conseil
Départemental 11



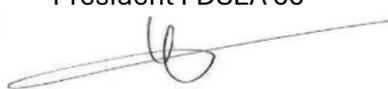
Sébastien VINCINI
Président Conseil
Départemental 31



Sébastien DURAND
Président FDSEA 09



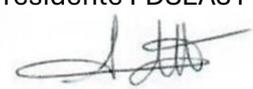
Bruno VILA
Président FDSEA 66



Jean-Pierre ALAUX
Président FDSEA 11



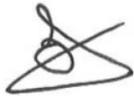
Laure SERRES
Présidente FDSEA 31



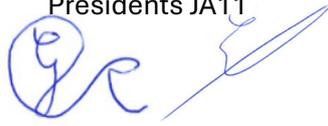
Kévin AUDOUY
Président JA09



Jean HENRIC
Président JA66



Léo GASC et Loïc ESCOURROU
Présidents JA11



Maxime ALGANS et Pierre PINTAT
Présidents JA31

